

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS

www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27

courrier@sommenumerique.fr

20221128_DL_05

**OBJET : Adoption
nomenclature comptable
M57 au 1^{er} janvier 2023**

Date de convocation :

21 novembre 2022

Date de séance :

28 novembre 2022

Date d'affichage :

08 décembre 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 24

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. THUEUX Jacky, M. PARSIS Laurent, M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTE Philippe, M. JACOB Claude, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEAUFILS Christian, M. LE-BRUN Christian, M. MASSET Jacques, M. DURIEUX François, M. DONA Mario, Mme DELETRE Margaux

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise

Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. VARLET Philippe

M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique

M. BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Mme LEMAIRE Anna-Maria

M. JACQUES Laurent donne pouvoir à M. PENAUD Guy

M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé

M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. THUEUX Jacky

M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

La nomenclature M57 va progressivement remplacer la nomenclature M14. Son adoption est obligatoire au 01/01/2024. La nomenclature M57 représente le niveau plus abouti en termes de qualité comptable : elle a été élaborée par le Conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP). De plus, la nomenclature M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, notamment quant à la gestion pluriannuelle des crédits. La Trésorerie du grand Amiens et amendes, comptable assignataire du syndicat mixte, a donné son accord pour une mise en œuvre anticipée de la M57 au 1er janvier 2023.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, applicable aux communes,
- Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015, portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ du 07/08/2015
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu l'avis conforme du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 en date du 16 septembre 2022,
- Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier

DECIDE

Article 1 : La nomenclature comptable M57 est adoptée pour le budget principal de Somme Numérique, dès le 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.